

HORAIRES DES COURS : UN CRENEAU PAR SEMAINE

1 : Enfants de 4 mois et demi à 3 ans

LUNDI	MERCREDI	SAMEDI
11H30-12H00	11H30-12H00	8H45-9H15
12H00-12H30	12H00-12H30	9H15-9H45
Les cours débuteront le lundi 16 septembre 2023		9H45-10H15
		COUPURE
		10H45-11H15
		11H15-11H45
		COUPURE
		12H15-12H45
		12H45-13H15
		13H15-13H45

2 : Enfants de 3 ans à 5 ans

<u>MERCREDI :</u>	3 ans :	4 ans :	5 ans :
	11h30-12h00	12h00 - 12h35	12h35 - 13h15

<u>SAMEDI :</u>	3 ans :	4 ans :	5 ans :
	12h00-12h40	12h40 - 13h20	13h20 - 14h00

Pour le samedi : les 2 premières séances seront consacrées à des tests aux horaires ci-dessus. Les groupes et les horaires définitifs seront communiqués par les moniteurs à l'issue de ces tests.

Les cours se poursuivent pendant les petites vacances sauf période de Noël où depuis 3 ans la municipalité à lancer un plan de rénovation (fermeture entre 3 à 4 semaines), jours fériés et fermetures de la piscine pour raisons techniques.

Les informations vous seront communiquées sur le site de la section ou par affichage en temps voulu.

COTISATION

	Adhésion Par enfant	Licence Par enfant	Adhésion RSCC	Total	Total famille
Famille campinoise					
Famille 1 enfant campinois	161 €	20 €	5 €	186 €	186 €
Famille 2 enfants campinois (par enfant)	118 €	20 €	5 €	143 €	286 €
3 ^{ème} enfant campinois	58 €	20 €	5 €	83 €	369 €
Famille non - campinoise					
Famille 1 enfant non-campinois	161 €	20 €	15 €	196 €	196 €
Famille 2 enfants non-campinois (par enfant)	118 €	20 €	15 €	153 €	306 €
3ème enfant non-campinois	58 €	20 €	15 €	93 €	399 €

Règlement : par chèque libellé à l'ordre du RSCC section bébés nageurs, en espèces ou chèques vacances-coupons sports libellés au nom et adresse du bénéficiaire (obligatoire). Pas de carte de paiement

Il vous est rappelé qu'aucune cotisation ne sera remboursée, pour cause d'absences, de fermetures exceptionnelles ou toutes autres raisons en cours d'année.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Feuille d'adhésion, justificatif de domicile, certificat médical de l'enfant,
une photo d'identité par adulte et paiement de la cotisation

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

Règlement intérieur de la section

Toute personne qui adhère à la section bébés nageurs est en premier adhérent au RED STAR CLUB DE CHAMPIGNY.

Chaque enfant est adhérent à la section si le dossier est complet (dossier, certificat médical obligatoire, cotisation et photo d'identité des parents) afin d'obtenir la carte d'adhésion. Donc ne peuvent bénéficier de la multi-activité que les enfants étant à jour de la cotisation.

L'établissement appartenant à la municipalité, nous devons respecter son règlement intérieur et nous conformer aux consignes du personnel d'accueil.

Chaque famille a une carte d'entrée personnalisée donnée par la section au moment de l'inscription. Il est obligatoire de la présenter à chaque fois à l'accueil de la piscine.

La cotisation donne le droit à l'entrée pour deux adultes plus un enfant (ou suivant le nombre d'enfants inscrits). Un grand frère ou une grande sœur mineur ne peut remplacer un adulte pour une entrée aux séances de l'activité. Toute personne supplémentaire doit être à jour de son entrée.

Un parent est obligatoirement dans l'eau avec son enfant.

Les grands frères et sœurs ne peuvent participer aux séances.

Le port du bonnet de bain est obligatoire pour tout le monde.

Slip de bain obligatoire (pas de short même de bain !!!).

Pour des raisons d'hygiène, les sacs sont interdits au bord des bassins.

Interdiction d'amener du verre dans la piscine (exemples : biberons, petits pots.....) .

Les personnes habillées ne sont pas acceptées au bord des bassins.

Obligation de se déchausser et de se rechausser au niveau de la ligne verte dans les couloirs des vestiaires.

La douche et le savonnage sont obligatoires.

Conseil : prévoir une pièce d' 1 d'euro ou 1 jeton correspondant pour les consignes des vestiaires.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'APTITUDE PHYSIQUE

Pour les enfants de 2 ans et plus

Je, soussigné(e), M/Mme _____

En ma qualité de père / mère / tuteur de l'enfant :

atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa
N°15699*01 et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

VOTRE ENFANT EST DÉJÀ ADHÉRENT DE LA SECTION

COMMENT EFFECTUER SON INSCRIPTION

POUR LA SAISON 2023-2024 ?

Les réinscriptions seront bien sûr prioritaires sur de nouvelles inscriptions.

Pour la remise des dossiers de réinscription, les dates à retenir sont les samedis 17 juin et 24 juin de 11h00 à 13h30. Il y aura ensuite le forum des associations le 9 septembre de 10h à 16h.

Pour que vos dossiers soient complets n'oubliez pas d'anticiper vos demandes de certificats médicaux !

Nous suivons les directives gouvernementales pour les certificats médicaux.

Pour les enfants âgés de 2 ans et plus, les parents devront remplir l'attestation de santé sur l'honneur à la place du certificat médical pour les renouvellements d'inscription.

Pour les bébés de moins de 2 ans le certificat médical est obligatoire pour avoir un dossier complet.

UNE NOUVELLE INSCRIPTION A LA SECTION

COMMENT EFFECTUER SON INSCRIPTION

POUR LA SAISON 2023-2024 ?

Une fois les réinscriptions faites nous ouvrirons aux nouveaux adhérents les places disponibles avec le dossier complet comme indiqué.

A partir du 9 septembre 2023 de 10h à 16h.

Et les samedis 16 et 23 septembre de 10h à 13h30.